

Développement de dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des enfants

Groupe de Suivi	Repérage et prévention – Repérages Enfants
Numérotation	1.3.1.
Titre	Développer des dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des enfants
Catégories	Public : Enfants 0-11 ans
	Thématique : Repérages et prévention enfants
	Offre de soins ou de services : Unité mobile
Cadrage Régional	La période des 1000 premiers jours (de la période pré-conceptionnelle aux deux ans de l'enfant) est essentielle pour le développement de l'enfant. Les interventions qui y sont mises en place ont une efficacité proportionnelle à leur précocité. Au niveau national, la feuille de route nationale pour la psychiatrie et la santé mentale insiste également sur l'importance des interventions précoces. La mise en place du parcours 1000 jours s'est concrétisée par l'élaboration d'une feuille de route nationale « 1 000 jours ». Cette feuille de route prévoit qu'une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents puisse être proposée en cas de besoin. Au sein de ce parcours, il est ainsi proposé de renforcer la prise en charge des détresses psychologiques parentales de manière graduée et individualisée à travers la création ou le renforcement d'une offre de soins en psychiatrie périnatale. En ce qui concerne la psychiatrie périnatale, un groupe de travail régional « santé mentale » fonctionne depuis 2018, sous l'égide de la commission régionale périnatalité. Les travaux de ce groupe ont permis de définir un plan d'action autour de 5 axes : -repérage chez la femme enceinte, la mère, le coparent ou le bébé (sensibilisation et outillage des professionnels de premiers recours, généralisation des unités de psychopathologie périnatale dans chaque maternité) • staff médico-psycho-social : formalisation d'une charte, évaluation, accompagnement pour la mise en place des principes de la charte) • renforcement de l'offre par territoire : clarification des attendus et des missions pour chaque type de structure au niveau régional et approche territoriale pour identifier les offres manquantes • renforcement des structures d'appui : réseaux de périnatalité, structure de recours • évaluation des actions Les actions proposées par les territoires doivent s'inscrire dans ces axes. Au niveau régional, le PRS2 prévoit, pour son volet santé mentale, de développer l'intervention précoce, avec comme objectif d'augmenter le recours aux soins de 15 % pour les 0-4 ans et leurs parents. Pour son volet périnatalité, il cible en particulier le repérage systématique des vulnérabilités médico-psycho-sociales et l'articulation ville-hôpital pour les parcours complexes.
Justification de l'action	• Déficit d'organisation du repérage et dépistage systématiques à des moments clés du parcours de vie : période périnatale ; grossesse-maternité-PMI-crèche etc. / Scola-rité maternelle, primaire, collège-lycée-université. • Organisation du repérage, du dépistage et de l'adressage dans le milieu scolaire • Formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance au repérage • La pédopsychiatrie s'est construite avec ses partenaires pour le repérage, or ces liens se sont atténués du fait de la diminution des effectifs et des restructurations (ex PMI, médecine scolaire) ; diagnostic partagé par les médecins généralistes baisse des réunions de concertation.

	• La perte de proximité qui permet le repérage précoce (moins de médecines scolaires et psychologues) • Les liens entre les services de pédiatrie et de pédopsychiatrie • Le manque d'offre de soins TSA
Objectifs	• D'améliorer le dépistage et l'accès aux soins précoce pour les publics ciblés • D'améliorer l'adhésion aux soins des familles • D'augmenter les compétences des partenaires en termes de dépistages et prises en charge des pathologies psychiatriques de l'enfant. • De proposer des liens institutionnels réguliers • De mieux articuler les différents champs des prises en charge : graduer les prises en charge en fonction de la gravité des situations et de les adapter en fonction de leur évolution
Description de l'action	Favoriser l'intervention de professionnels du soin psychique et de l'accompagnement médico-social au sein des lieux de repérage dans la cité, en s'appuyant sur les initiatives concluantes. <u>Action 1</u> : Recensement et finalisation des projets en cours • Recensement des unités mobiles et des initiatives hors les murs existantes et fonctionnelles ○ Différencier les projets d'expérimentations non mis en œuvre des projets existants avec leurs durées de travail. • Etude de chacune de ces unités mobiles pour faire émerger, pour chacune d'entre elles, ○ Les missions ○ Le territoire ○ Les partenaires ○ Le budget ○ Les critères de suivi et de résultats ○ L'évaluation <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • Recensement Avril 2022 - Septembre 2022 • Etude des unités mobiles existantes et initiatives hors les murs - Septembre 2022 - Février 2023 <u>Action 2</u> : Expérimentation des projets matures existants non mis en oeuvre • Exemple le projet étoile <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • Exemple le projet étoile : 2022 • 2023 <u>Action 3</u> : Evaluation de chacun des projets existants et fonctionnels repérés en action 1 ou expérimentés en action 2, dans une perspective d'essaimage. Cette évaluation devra permettre, en particulier, de repérer les lieux de mise en place et les situations cliniques les plus pertinentes pour ce type d'interventions. Déploiement ensuite sur d'autres territoires selon les conclusions de l'expérimentation. <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • 2023

	<u>Territoire cible</u> : Territoires prioritaires au sein du département des Hauts-de-Seine, selon les conclusions de l'action 3
Indicateur de suivi et de résultats	• Existence du listing des unités mobiles du département des Hauts-de-Seine • Existence pour chaque projet / unité mobile d'un plan d'action avec les différentes missions, le territoire, les partenaires, le budget, les critères et l'évaluation • Existence d'une grille d'évaluation pour chaque projet recensé et/ou financé
Acteur en responsabilité	Groupe de travail, établissements porteurs des projets expérimentés
Acteurs impliqués	Groupe de travail, établissements porteurs des projets expérimentés.
Ressources prévues	Selon le dossier propre à chaque expérimentation, qui doit préciser le nombre de sites couverts et les besoins pour un site.
Références PTSM correspondantes	Axe 1. Développer le repérage précoce des troubles de santé mentale 1.1. Renforcer le repérage précoce vers les 0-5 ans 1.1.3 Développer des dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des jeunes enfants